

France-Lille: Construction work

OJ S 227/2014 25/11/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté urbaine de Lille

Postal address: Direction des transports, 1 rue du Ballon

Town: Lille Cedex

Postal code: 59034

Country: France

For the attention of: M. le président de la Communauté urbaine de Lille

Telephone: +33 320212202

Fax: +33 320213099

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://lillemetropole.achatpublic.com>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: établissement Public de Coopération intercommunale

I.3. Main activity

Other: Transports

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Seclin – construction du bâtiment d'exploitation et d'un auvent.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

NUTS code FR301 Nord

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment d'exploitation et d'un auvent.

II.1.6. CPV code(s)

45000000 Construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope****II.2.2. Information about options**

Options: no

II.2.3. Information about renewals**II.3. Duration of the contract or time limit for completion****Section III: Legal, economic, financial and technical information**

III.1. Conditions related to the contract**III.1.1. Deposits and guarantees required**

Il est prévue une retenue de garantie de 5 % dans les conditions de l'article 101 à 103 du code des marchés publics.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Païement dans un délai de 30 jours par virement effectué.

Prix forfaitaires et révisables.

Versement d'une avance de 5 % du montant du marché dans les conditions fixées à l'article 87 du code des marchés publics, sauf renonciation du titulaire.

Unité monétaire: l'euro.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Chaque marché sera conclu avec une entreprise seule ou avec un groupement d'entreprises.

Il est interdit aux candidats de se présenter pour le marché en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée. toutefois en cas de groupement conjoint le mandataire devra être solidaire.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. lettre de candidature (le candidat peut utiliser l'imprimé Dc1) et habilitation, le cas échéant, du mandataire par ses co-traitants (voir cadre G du Dc1);
2. documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société);
3. si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;
4. attestation sur l'honneur visée à l'article 44-2° du code des marchés publics, datée et signée par le candidat (cadre F du Dc1), ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: 5. déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

6. déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années;

Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

14DTR016P

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

8.1.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
yes

Identification of the project:

VI.3. Additional information

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent.

En cas de groupement, les justificatifs 2, 3 et 4, et le cas échéant le justificatif 1, doivent être fournis par chaque membre du groupement. Les justificatifs 5 et 6 sont fournis par le groupement afin de permettre une appréciation globale de ses capacités.

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

La sélection des candidatures sera effectuée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Le délai global d'exécution des prestations est de 7 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entreprise de commencer l'exécution des travaux (période de

préparation comprise d'une durée d'un mois).

Les critères pondérés sont les suivants:

- valeur technique: 60 % ;
- prix des prestations: 40 % ;

La valeur technique est explicitée dans un mémoire technique et dont les sous-critères sont:

- mode opératoire envisagé: 30 % ;
- planning détaillé avec prise en compte de l'intervention des autres entreprises: 30 % ;
- identification des fournitures et des fournisseurs: 20 % ;
- mesures environnementale et respect du cadre de vie: 20 % .

Pour l'envoi de leurs propositions, les candidats ont le choix entre deux modes de transmission:

- soit les plis sont transmis sur support papier;
- soit les plis sont transmis par voie électronique; dans ce cas, le candidat peut également procéder à l'envoi d'une copie de sauvegarde, soit sur support papier, soit sur support physique électronique;

Remise des offres par voie papier:

Les offres seront présentées sous pli cacheté portant le nom du candidat ainsi que la mention suivante objet du marché: pôle d'échanges - «Construction du bâtiment d'exploitation et d'un auvent» appel d'offres ouvert – direction transport service GFAJ – ne pas ouvrir».

Elles contiennent tous les documents mentionnés au présent avis dans une seule enveloppe cachetée.

Les dossiers remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Remise des plis par voie électronique:

Chaque document qui doit normalement recueillir une signature manuscrite dans une procédure papier doit être signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, en cours de validité à la date de signature du document par le candidat, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent. Des listes de confiance recensant des certificats de signature conformes au RGS ou équivalent sont disponibles aux adresses suivantes: <http://www.references.modernisation.gouv.fr> pour les candidats établis en France et http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm pour les candidats établis à l'étranger.

Lieu de dépôt et de réception des plis:

Remise des offres par voie papier

Les offres pourront être remises contre récépissé à l'adresse suivante:

Lille Métropole communauté urbaine

Direction transports – service GFAJ

1 rue du Ballon

Accueil principal du Bât R+8

Lille

Les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 8:00 à 18:00

Elles pourront également être transmises par courrier, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité, à l'adresse suivante:

Lille Métropole communauté urbaine

Direction transports – service GFAJ

1 rue du Ballon

CS 50749 – 59034 Lille Cedex

Remise des plis par voie électronique:

La transmission des offres s'effectue sur le profil d'acheteur de la communauté urbaine de Lille, constitué par le site internet dont l'adresse est: <https://lillemetropole.achatpublic.com>

Les candidats transmettent leurs offres dans une enveloppe qui contient, sous forme de fichiers électroniques, les pièces mentionnées à l'article 4 du règlement de la consultation. L'offre comportant tous les fichiers doit être déposée dans l'enveloppe candidature et/ou l'enveloppe offre.

Le candidat signe numériquement chaque fichier comportant le document dont une signature est requise par l'article 4 du RC, en se conformant au mode opératoire du profil d'acheteur. L'enveloppe doit être complétée avant le lancement de la transmission.

Le dépôt électronique doit obligatoirement être terminé avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du RC. Il donnera lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de fin de la réception. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limites est considéré comme hors délai.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat peut obtenir une assistance d'urgence via le lien "Contact" disponible sur la plateforme.

Le candidat, en remettant son offre par voie électronique, s'engage, s'il est attributaire, à signer l'acte d'engagement rematérialisé en format papier.

Le candidat qui effectue une transmission par voie électronique peut également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Cette copie est envoyée sous enveloppe cachetée selon les modalités fixées pour la transmission sur support papier. Elle doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. L'enveloppe devra porter la mention supplémentaire «copie de sauvegarde» Dans le cas d'une copie sur support physique électronique, les opérateurs économiques signent chaque fichier avec des certificats électroniques répondant aux mêmes exigences que celles définies, ci-dessus, pour la transmission par internet.

La copie de sauvegarde parvenue régulièrement sera ouverte dans les cas suivants:

— détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre transmise par voie électronique;

— impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'ouvrir l'offre transmise par voie électronique.

Le candidat s'engage, s'il est attributaire et en cas d'utilisation de sa copie de sauvegarde sur support physique électronique, à signer l'acte d'engagement rematérialisé au format papier.

Les offres devront être remises ou parvenues à destination au plus tard à la date et l'heure limites mentionnées sur la page de garde du règlement de la consultation. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus et seront renvoyés, pour les offres déposées par voie papier, à leurs auteurs

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.11.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Lille

Postal address: 143 rue Jacquemars Gielée, BP 2039

Town: Lille Cedex

Postal code: 59014

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Lille

Postal address: 143 rue Jacquemars Gielée, BP 2039

Town: Lille Cedex

Postal code: 59014

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.11.2014